Accord de libre-échange Canada-États-Unis

Trois points me permettent de croire que ce projet de loi a dépassé de beaucoup cette étape. L'argument a été présenté par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) et je ne veux pas consacrer trop de temps à le répéter, mais je veux simplement signaler qu'un nombre énorme de projets de loi différents seront examinés en l'occurrence. Il est extrêmement difficile à un même comité législatif d'embrasser tout cet éventail de considérations allant de la Loi sur l'inspection des viandes à la Loi sur la Commission du textile et du vêtement, dont on ne sait même pas si elle sera en vigueur au moment où nous discuterons le projet de loi, ce qui complique encore les choses. En ce moment le projet de loi C-110 vise à supprimer la Commission du textile et du vêtement. Ce sont là des considérations qu'on pourrait au moins envisager comme des considérations économiques. Il y a parallèlement des éléments qui mettent en cause la Loi sur le droit d'auteur et la Loi sur la radiodiffusion, qui certainement relèvent des compétences des membres de notre parti qui se sont occupés des questions culturelles.

Je ne cherche pas à prétendre, monsieur le Président, qu'il serait impossible à une même personne de s'occuper des larges domaines si différents que notre parti propose de modifier en comité législatif. L'argument invoqué par le député de Winnipeg—Fort Garry est très juste. Il serait beaucoup plus simple, plus raisonnable, et beaucoup plus conforme au désir de créer des compétences techniques à la Chambre de scinder le sujet en plusieurs parties qu'on renverrait à des comités permanents, qui seraient alors en mesure de les examiner individuellement.

C'est ce que les États-Unis ont fait pour l'étude de cet accord. En mars ils avaient déjà neuf comités qui s'affairaient à entendre des témoins au sujet du vaste éventail de sujets dont il est question dans le projet de loi. Après cette audition des experts, puis l'occasion donnée aux spécialistes siégeant à ces comités et possédant une certaine expérience législative du domaine de faire les recommandations voulues, ils ont pu confier l'examen définitif à un nombre plus restreint de comités.

Il y a deux autres points que j'aimerais aborder. Tout d'abord le fait que ce projet de loi nous est présenté par une motion de voies et moyens.

L'examen du projet de loi confirme effectivement que certaines de ses parties s'inscrivent dans ce qu'on doit normalement attendre d'une motion de voies et moyens. Mais par contre il y a de vastes passages qu'en aucun cas à mon avis on n'envisagerait d'examiner dans le cadre d'une motion de voies et moyens. Il y a par exemple les articles qui concernent la réglementation et divers types de tribunaux qu'il s'agit de créer, ainsi que les articles modifiant des mesures d'importation particulières qui n'ont rien à voir avec la perception des recettes, etc.

Il est impératif de diviser le projet de loi si l'on veut que la Chambre puisse examiner ces articles en pleine liberté, sans les contraintes qu'impose le cadre d'une motion de voies et moyens.

Enfin, je voudrais mentionner la partie I, dont l'article 7 dit: «L'accord est approuvé». Cet accord contient, dans ses 22 chapitres et ses nombreuses annexes, une série de définitions de

différents termes qui auront un effet immense sur l'avenir de notre pays. Pour moi, cette simple phrase signifie que la Chambre des communes ne sera plus capable de modifier certains de ces articles.

Par exemple, regardons le chapitre qui traite des services. Dans une annexe à ce chapitre, on énumère des dizaines de secteurs de notre économie qui sont visés par la définition des services, alors qu'il y a autant de services qui ne le sont pas. Il me semble que la Chambre des communes devrait pouvoir proposer des amendements qui auraient pour effet de faire passer certains services d'une catégorie à l'autre.

• (1520)

Et pourtant, le projet de loi lui-même ne prévoit absolument rien à cet effet, et pour y apporter un amendement, la Chambre devrait avoir recours à un mécanisme des plus difficiles et des plus bizarres et essayer d'amender l'article 7 de manière à traiter l'un de ces petits points. On pourrait dire la même chose des petits points que l'on retrouve dans toutes sortes d'autres chapitres de l'Accord lui-même. Vous croyez peut-être, monsieur le Président, que l'Accord n'est pas sujet à amendement. Mais aux États-Unis, il y a eu amendement sur amendement de la loi, tous tirés de l'Accord de libre-échange lui-même. C'est un accord en forme simplifiée et il exige explicitement l'approbation tant du Congrès que de la Chambre des communes, mais de nombreux amendements ont été mis en vigueur et ils toucheront la législation dont le Congrès américain devra tenir compte lorsqu'il traitera de ce projet de loi.

Compte tenu de cette situation, il me semble capital que le projet de loi C-130 ne soit pas simplement divisé en une série de parties qui correspondent aux différentes sections du projet de loi, mais qu'on y retrouve une indication des projets de loi dont cette Chambre sera ultimement saisie et qui découleront de l'Accord lui-même. Autrement, cette Chambre ne pourra, dans une vaste gamme de domaines, proposer des amendements, suggérer des modifications, débattre des sous-amendements ou accorder à cette très importante mesure législative l'attention qu'elle mérite. Je crois que la liberté de notre pays pourrait en être durement frappée à l'avenir, car nous ne pourrons accorder au projet de loi l'attention qu'il mérite sans suivre cette procédure.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner la parole pendant quelques minutes. Vous savez que cela fait maintenant presque 20 ans que je siège à la Chambre, soit moins longtemps que le leader parlementaire du parti libéral, mais un peu plus que le député de Calgary-Centre (M. Andre). Je ne me considère pas en mesure de m'acquitter de mes fonctions de député avec un projet de loi qui propose de modifier 27 lois. Je ne saurais, en 20 minutes, faire le tour de ses multiples facettes dont je crois que vous devriez tenir compte, monsieur le Président. Il est impossible, en si peu de temps, de parler de l'énergie, des subventions, de l'agriculture, des pêches, des services, des banques, du mécanisme d'arbitrage et ainsi de suite.